

**acpas-1841-1842-correspondance hospice**

Monsieur Zuytens.

71

Il est très probable que les empiètements auront lieu par le s<sup>r</sup> J. P<sup>r</sup> Delwart sur notre propriété, pour y faire un aqueduc sans des écrits préalables. L'administration de notre hospice, soit par bonté, soit pour éviter trop de contradiction, se contentera, selon toute apparence, quand le moment sera là, des promesses verbales, et les ouvrages une fois faits les écrits ne suivront jamais. C'est par l'expérience que nous en avons que nous osons en juger ainsi. D'ailleurs il a déjà envalé un bon tiers ou plus que la moitié de la grande route qui conduit de la paroisse à la genette en la faisant comblee. Nous ignorons ce qu'il fera du reste et jusqu'ici on n'a entendu pas dire que l'administration communale lui aurait fait quelque opposition, heureusement qu'il y a des arbres comme vous avez vu le long de la propriété de notre couvent sans qui Dieu sait jus qu'où les empiètements vraient.

Et qu'en que nous ne pourrons pas agir de notre propre autorité sous nous obligerez infiniment si vous voulez avoir la bonté de lâcher d'abord une audience de Monsieur le Baron de Viron notre gouver-

neur pour en confier confidentiellement avec lui afin que par  
sa haute justice et sagesse nous puissions savoir à que nous  
aurons à faire dès que les eaux s'y formeront un passage, ou qu'en  
commenceroit à y faire l'aqueue en question il n'y a que  
sur Monsieur le Gouverneur que nous fondons notre espoir  
pour maintenir nos droits et obtenir justice.

J'espére, Monsieur, que vous aurez la complaisance de sup-  
-plier ce qui manque à mon petit détail, ou que vous con-  
-naissiez à peu près la localité de notre maison.

En attendant ce service de votre part je vous prie d'agréer  
les très humbles hommages de toute la Communauté en  
particulier de votre soeur, et de celle qui a l'honneur d'être  
avec la plus vive reconnaissance, pour tout ce que vous par-  
ez faire en faveur de notre maison.

Ribecq le 6 aout  
1841.

Votre très Humble  
et Verteante  
S<sup>r</sup> Le Et Lament Sup<sup>re</sup>

Bruxelles, 9 Août 1861.

Bien Digne Dame Prieure

J'ai eu ce midi une audience de M<sup>e</sup> le Gouverneur  
neuf, je m'imprécie à vous en communiquer le  
résultat. Je lui ai expliqué le plus clairement  
qu'il m'a été possible l'affaire dont vous avez bien  
voulu confier les soins, après m'avoir écouté avec la  
plus grande attention, il m'a dit que M<sup>e</sup> Delw.  
n'a pas ne pouvait faire construire l'acqueduc qu'avec  
l'autorisation de la commission administrative  
de l'hospice, je lui ai observé que si la dite com-  
mission accordait cette autorisation sans des rues  
telle elle blesserait les intérêts de la communauté,  
il a appris mon observation. Ensuite il m'a  
dit que cette affaire devait être soumise à la  
Députation des états provinciaux. Et que jusqu'à  
aujourd'hui rien n'avait été soumis à ce sujet,  
mais que devant faire une absence il se pourrait

que les pieces relatives à cette affaire pourraient  
être envoyées dans cet intendant, pour y observer  
a plus près de ce que je lui ai dit, il l'a remis à  
son secrétaire avec ordre de statuer sur cette affaire  
jusqu'à son retour, si une demande était faite durant  
son absence. Il me témoigne toute sa bienveillance  
en faveur de la communauté, soyez persuadé  
qu'il prendra à cœur vos intérêts.  
Si je puis encore vous être utile veuillez disposer de  
moi en toute rencontre, je vous prie de présenter mes  
hommagés respectueux à M<sup>e</sup> le directeur et à  
toute la communauté. J'ai l'honneur d'être avec  
la plus grande génération.

Leis Tigne Dame, Prience

Votre très humble et  
très dévoué serviteur  
G. Zuytens

Rebecq le 27 juillet 1841.

Monsieur Zuylen.

J'ai l'honneur de vous envoier ci-inclus les copies d'une délibération et d'un projet d'acte, concernant la bâtie en question du S<sup>r</sup> D., en vous priant d'avoir la bonté de les remettre, le plus tôt possible, entre les mains de notre édigne gouverneur et de vouloir continuer à y être notre interprète pour tout ce qui peut intéresser le bien-être de notre maison, lorsque vous aurez en la complaisance de venir sur le lieu pour examiner toute notre localité J.G.

Par où vous êtes à même à donner une ample connaissance de toutes nos affaires à Monsieur le Gouverneur, à qui j'ose vous prier de vouloir offrir les très respectueux hommages de toute la communauté et de vouloir me croire avec la plus parfaite considération.

Votre très humble et  
très obéissant serviteur  
S<sup>r</sup> E. Flament Sup<sup>er</sup>

P.S. si vous trouvez le moment convenable  
vous pouriez aussi parlez un mot du pont de  
la riviere, pris de notre courant, que l'administra-  
tion est assez intentionnée de refaire en neuf  
avec le temps, mais on craint que cela ne traime  
très en longueur et qu'on pourrait avoie des malheur-  
s à déplorer avant qu'il ne se fasse

A la bois Suyne  
Dame Prieure du  
Tourteau de et a  
Rebecy



1111

Saint-Pétersbourg, 30 Septembre 1811

Très dévoué Dame Priere.

J'ai en l'honneur de remettre hier à Mr le gouverneur  
la pièce que vous m'avez fait parvenir par Mme Mme,  
le 27 J<sup>u</sup>. j'y ai joint le tract du plan que j'ai fait  
chez Mr le Directeur, et les a accueilli avec la plus  
grande bienveillance, et il m'a réitéré l'assurance  
qu'il prendrait à cœur les intérêts de la communauté.  
Je n'ai puie de vouloir prendre en considération les  
observations faites en mars, vu qu'elles sont de la plus  
grande importance. Quant à ce qui concerne les  
autobus du conseil et le registre de délibération; il m'a  
répondu que ces pièces doivent toujours être déposées  
dans le lieu où se tiennent les délibérations du conseil.

Pour ce qui est du port, il ne peut rien en dire  
qu'après en avoir vu le projet et le plan, mais  
il est certain que l'orsqu'on en construira un nouveau  
on prendra toutes les mesures, afin que le débarquement  
des raux et des glacons aient toute la facilité possible.  
Si je puis de nouveau vous être utile, ne me manquez pas.  
Je m'excuse toujours en vain plaisir de vous prouver  
combien j'adore à oblier la communauté.

Bruxelles, 30 septembre 1811.

Très Digne Dame Pièce.

7.5.

J'ai eu l'honneur de remettre hier à M<sup>e</sup> le Gouverneur la pièce que vous m'avez fait parvenir par M<sup>e</sup> minne, le 27. Et j'y ai joint le tracé du plan que j'ai fait chez M<sup>e</sup> le Directeur, il les a accueilli avec la plus grande bienveillance, et il m'a fait l'assurance qu'il prendrait à cœur les intérêts de la Communauté. Je l'ai prié de vouloir prendre en considération les observations faites en marche, sur quelles sont de la plus grande importance, quant à ce qui concerne les arches du courant et le registre de délibération; il m'a répondu que ces pièces doivent toujours être déposées dans le lieu où se tiennent les délibérations du conseil.

Pour ce qui est du pont il ne peut rien en dire qu'après en avoir vu le projet et le plan, mais il est certain que lorsqu'on en construira un nouveau on prendra toutes les mesures, afin que les écoulements des eaux et des glaçons aient toute la latitude possible.

Si je puis de nouveau vous être utile, ne me  
menagez pas, je me ferai toujours un vrai plaisir  
de vous prouver combien j'aime à oblier la  
Communauté.

Veuillez présenter mes hommages respectueux  
à M. le Directeur et à toute la communauté,  
et priez votre Rosalie de me conseiller quelques  
semences de fleurs lors qu'elle fera sa récolte.

J'ai l'honneur d'être avec respect  
Votre très humble et très  
obéissant serviteur  
G Guyton

Bruxelles, 31. Dec<sup>r</sup> 1811.

Monsieur,

Tenez de bonne source qu'il y a environ un mois, quelle demande du sieur D. a été reçue, et qu'il ne l'aurait acceptée qu'à condition que l'hospice aura la faculté de délivrer l'acquittance lorsqu'il se fera une commutable. Il paraît que M<sup>r</sup> D. le conseil communal et une partie de l'administration de l'hospice ne tiennent pas pour suffisant ce qu'ils tentent un autre moyen.

Ils se proposent (si la chose n'a pas déjà eu lieu) d'envoyer une députation aux états provinciaux et d'y renouveler leur demande, en y joignant une nouvelle proposition : qui est qu'en cas de vente de la prairie les acquireurs auront la faculté de constituer des agents qui auront leur décharge dans l'acquittance. Au même temps ils demanderont que le commissaire royal, ou un membre de la députation des états se rendent sur les lieux, ils protestent aussi que l'ordonnance des cauf à toujours en leur autorisation de la prairie et que c'est l'hospice qui a aboli cette servitude en donnant au<sup>s</sup> au<sup>s</sup> un autre cours. Cette proposition peut paraître très avantageuse au bien public, mais les intérêts de l'hospice ne seront pas moins lésés. Peut-être assurera-t-elle la vente de ce que j'aurai annoncé, après de plusieurs pour le coup, s'il est envoié temps. Je vous entretiendrai plus au long

Sur cette affaire lorsque j'aurai le plaisir de vous voir,  
Pommery moi Monsieur de profiter de cette occasion pour  
vous priser d'agréer mes Souhaits de bonne amitié, ainsi que  
les vœux que j'adresse au Ciel afin qu'il résulte de vos combles  
de ses faveurs les plus signalés.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus  
respectueux

Monsieur

Votre très humble et très  
obéissant serviteur

Pommery

A Monsieur  
Monsieur Windvicks  
directeur de l'hospice  
à Rebecq